

Lancement du Programme accès à l'eau potable et à l'assainissement des communautés

Dossier de la rédaction de H2o
September 2013

À II

À l'occasion du procès-verbal, le 10 août 2013 à Pouni dans la province du Sanguién, le lancement du Programme accès à l'eau potable et à l'assainissement des communautés - PAEPC. D'un coût global de 2 milliards 400 millions de francs CFA et sur un appui financier de la Suisse, ce programme devra couvrir 15 communes pour la rationalisation de points d'eau potable, de latrines, et aussi renforcer les capacités des acteurs locaux pour un mieux-être de la gouvernance de l'eau et de l'assainissement. La cérémonie a eu lieu en présence de Mamounata Belem, ministre en charge des questions de l'eau et de l'assainissement, représentant, par ailleurs, le Premier ministre.

Offrir de l'eau potable et de meilleures conditions d'hygiène aux communautés dans 15 communes des régions de l'Est, du Nord et du Centre-Ouest, tel est l'objectif général du Programme accès à l'eau potable et à l'assainissement des communautés - PAEPC. Ce projet englobe la rationalisation de 126 infrastructures d'eau potable et un dispositif d'assainissement constitué de 60 latrines sanitaires hommes-femmes dans 30 écoles et 30 centres de santé. Il prévoit également la formation des élus locaux et les populations qui devront agir en synergie pour la gestion et l'entretien des infrastructures qui seront rationalisées et mises à leur disposition. Des comités de gestion seront constitués à cet effet.

Ce projet bénéficie d'une participation plurielle de différents acteurs. La Direction du développement et de la coopération, à travers le bureau de la Coopération suisse, finance et assure elle-même la coordination. La Cellule d'appui à la gestion des collectivités territoriales facilitera et suivra le processus d'exécution des infrastructures. C'est cette cellule qui est chargée de veiller à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale respectant les réglementations locales de mise en œuvre. Elle veillera aussi sur la qualité des infrastructures. Le Laboratoire citoyen intervient pour un suivi des concertations entre les élus locaux et les populations dans la gestion qui devra être transparente. L'ONG Helvetas intervient également pour le suivi-documentation périodique des effets de ces structures pour les populations. Sa tâche consistera à faire une description de la planification, de l'organisation, du mode de gestion et de l'entretien. Helvetas devra également mettre en place un mécanisme de suivi des effets permettant d'apprécier les conséquences de l'implantation des ouvrages sur le développement des villages et sur les collectivités territoriales.